

SEMILOGIE DE LA PARACHA « **KEDOCHIM** » (II - ASPECTS SOCIAUX)

Résumé antérieur :

I à XV – L'HOMME ET DIEU Les deux premiers versets rappellent que seuls ceux du peuple d'Israël qui en sont dignes (tant hommes que femmes formant les **bné Israël**) auront seul(e)s vocation à constituer une assemblée formée de témoins (**ada**) de la sainteté divine. l'Eternel se situe « à part » (**kadoch**) dans les religions alors coexistantes. Avec moult réserves, les entretiens précédents tentaient d'en cerner quelques attributs .Le premier principe de sainteté humaine réside dans la règle des différenciations (Avdalah) La paracha se réfère d'emblée au Décalogue (Dieu UN sans nul auxiliaire et donc seul à disposer de pouvoirs surnaturels, rôle du Chabat, devoir de piété filiale)

Le Chabat renforce le noyau familial et parental, rappelle l'existence d'un créateur, son rôle providentiel ayant extirpé le peuple d'Israël d'une Egypte ayant des serviteurs esclaves et des serviteurs de cultes païens.

GRANDES LIGNES D'ÉTUDE : Dans son ensemble le judaïsme inculque une triple maîtrise, celle d'une doctrine du Dieu rigoureuse excluant toutes faussetés ou fantaisies, celle d'une maîtrise demandée des instincts (alimentaire, sexuel, d'agressivité sociale) et celle encourageant une sublimation de l'affect (maîtrises cognitive + affective + instinctive). Pour des raisons pratiques, nous étudierons d'abord le social

XVI à XXIII - ASPECTS SOCIAUX : *NULLE PART N'A ÉTÉ RELEVÉ LE FAIT QUE LES VERSETS LÉVITIQUE CH19 v 16-19 FONT RÉFÉRENCE DIRECTE A LA VIE DE JOSEPH ET SES FRÈRES RÉSUMÉE EN SES ASPECTS MORAUX ET A VISÉE PÉDAGOGIQUE*

Ainsi, à partir du comportement de Joseph adolescent, sera extrapolé l'interdit de calomnier ; ou même de tout colportage d'une vérité, mais imprudente à diffuser. La fin du verset Lévitique 19:16 donne lieu à diverses traductions possibles. La version officielle insiste sur le devoir d'assistance à personne en danger J'y ajouterai l'interdit de fabuler sur les morts, de leur alléguer une vie ou des propos fictifs, voire de leur attribuer un pouvoir surnaturel (Décalogue) et bien sur, d'en défier certains par des pèlerinages apostats.

Le verset 17 interdit tout sentiment haineux. Les frères de Joseph en étaient un exemple négatif, à l'opposé d'un Esau fraternel envers Jacob ou d'un Joseph adulte pardonnant, de même, à ses frères. Le même verset préconise de ne surtout pas s'associer à des méfaits, d'essayer même de les empêcher, et , s'ils ont été commis, d'en faire éviter la récurrence en suscitant un repentir. Le Rouleau plaide, par ses récits illustrés, pour aider à la disparition des fautes bien avant que celle de leurs auteurs fautifs. S'abstenir d'esprit de rancune ou de vengeance et aimer son prochain et l'étranger forment le verset 18. Certains rabbins illustres (Hillel...) considèrent que respecter son prochain conduit à l'observance des autres lois. Le nouveau testament leur emboîtera le pas et renchéra sur les versets du Lévitique plagés et repris à son compte. Selon le Rouleau (repris ensuite par Salomon, Maimonide, Ibn Paquda...) le fond du message domine la forme. De même, la sainteté passe par l'altérité.

DEUXIÈME VOLET : CE EN QUOI CONSISTE LA 'SAINTETÉ' KEDOUCHA DE L'ASSEMBLÉE DES

(SUITE)

ENFANTS D'ISRAËL (12ème partie)

« *Béni sois Tu qui sépare le saint du profane* » (rituel)

A mabdil bein kodékh lé kh'ol

QU'ENTEND LE ROULEAU PAR LE VERBE « AIMER » (AIMER SON PROCHAIN) ? CORRÉLATIONS AVEC LES DIRECTIVES DE « SAINTETÉ » HUMAINE « KEDOUCHA » (neuvième entretien)

I - PAS DE SAINTETÉ (KEDOUCHA) SANS SOUCI D'EXACTITUDE ET D' IMPARTIALITÉ

Rappelons que, dans ce cadre, le respect du prochain est tout autant dû aux vivants qu'aux défunts, dont la mémoire doit respecter la stricte vérité relative à leur existence.

« L'exact, que l'exact, c'est cela que tu poursuivras »

(Deutéronome 16:20)

Citons un contre - exemple biblique et une dérive de la tradition à ne pas suivre :
LA DIFFAMATION DE ÉSAÛ PAR DES ÉLUCUBRATIONS MALVEILLANTES

C'est le cas malheureux et répréhensible de certains écrits pseudo-prophétiques (ou de certains rabbins du Talmud leur faisant écho), manifestant une haine ostentatoire envers Esaü (d'où seront issus les Edomites), le frère de Jacob, alors même que la Thora est **très claire et sans nulle ambiguïté là dessus au sujet d'Esaü** :

(Deutéronome 23:8)

« Tu n'auras aucun sentiment d'aversion envers l'Edomite, car il est ton frère »

Rappelons que Esaü est un personnage décrit en tous points exemplaire par le Rouleau.

A tel point qu'en sa bénédiction finale, Moïse le place en tout premier des bénis (Séir)

Et pourtant ! Certains, pour discréditer l'image de Esaü, inverser les valeurs, et mieux faire diversion par ce contrefeu sur les multiples fautes de Jacob à faire oublier et les masquer, peut-on lire dans le Talmud (Traité Béréchit Raba 63:6) au sujet du fait que ces deux jumeaux « se heurtaient » dans le ventre de Rebecca (**vayitrotsetsou**) l'affabulation calomniatrice suivante : (NB : à partir d'un fait normal : car quand il y a un fœtus bien vivant, celui-ci donne déjà des coups de pied dès le cinquième mois et à fortiori lors d'une gémellité)

Je cite donc la version fantasque du midrach (= commentaire) du Talmud :

« Quand Rebecca passait devant les portes de la Thora (*) et de Ever , Jacob se mettait à courir et « heurtait » pour sortir (Yaacov rats oumfarkess latsét - « du vrai n'importe quoi !) Et lorsqu'elle passait devant les portes de l'idolâtrie, c'est Esaü qui se mettait à courir et heurtait pour sortir (là aussi du vrai « délire) »

(*) assertion d'autant plus surréaliste et incohérente que la future Thora ne sera délivrée à Moïse que plusieurs siècles plus tard ; et on imagine mal dans un monde alors païen et avec des patriarches peu reluisants (exceptés Esaü, Joseph et Ismaël) on ne sait quelles illusions , anachroniques et inexistantes « portes de la Tora »

Ce type de propagande, déjà en culte de haine pour l'époque, préfigure, sur le même principe, celle, hélas, deux millénaires plus tard, d'un film de désinformation tout aussi haineux « *le juif Suss* », sorti sur commande d'un certain Goebbels.

Pourquoi cela ?

Parce que ces deux comportements, bien que se situant à deux millénaires d'intervalle, sont superposables sur le principe immoral, c'est à dire : fabuler pour réveiller, soit chez le fidèle lecteur naïf du talmud pour l'un, ou soit chez le spectateur crédule et réceptif pour l'autre lors de l'occupation , les plus bas instincts d'aversion dirigée sélectivement envers certaines lignées ciblées de l'humanité.

Dans le premier cas (Talmud) , et dans de tels écrits débiles, totalement contraires au judaïsme, où y voit un comportement Kadoch chez ceux qui avaient pourtant mission de promouvoir les valeurs de la Thora ?

Rappelons que le Décalogue interdit toute désinformation dénaturant les consignes formulées ou le sens du message transmis : Lo tissa éth chém Adonāi lé chay

Le bon sens aurait donc voulu que ces pseudos et auto-proclamés « *docteurs de la Loi* » (sic) pronant un enseignement inconforme et qui lui est du tout au tout étranger, auraient dûs être exclus , de longue date, du Talmud qu'ils polluent et où ils n'ont, à mon avis, nulle place.

A l'identique de l'exclusion que préconise le Rouleau, pour tout pseudo-juif lambda ou même pseudo prophète déviant, qui prônerait en déni et bafoue, comme ici, une des valeurs fondamentales structurelles qui forgent le socle universel du judaïsme :

« Cette âme là s'est exclue (ou « sera exclue ») de son peuple »

« *Vé nikh'réta a néfch a ou mé améa* » ou aussi :

« *vénikh'réta a ich a ou mi kérév amo* »

Fort heureusement, dans le « bon » Talmud, il y eut de vrais rabbins tel un Hillel, ou bien d'autres nombreux rabbins dignes également de leur fonction et qui ont su avoir une lecture éclairée et respectueuse du Rouleau.

« **Aimer son prochain comme soi-même** » c'est donc savoir aussi manifester **la même objectivité** et **impartialité** dans nos critiques, devant des comportements répréhensibles tant envers nos prochains qu'envers nous-mêmes

Dans le sens inverse, et devant des comportements valeureux, une note d'humour

Lors d'une veillée funèbre, le rabbin fait une éloge dithyrambique du défunt et énumère toutes ses nombreuses qualités. L'épouse éplorée lui demande alors s'il peut lui accorder de voir une dernière fois son visage en soulevant le linceul. Le rabbin, étonné, lui en demande alors la raison. Parce que, lui répond-elle, « *je veux être bien sure que c'était de mon mari dont vous parliez* ».

II – LA SAINTETÉ N'EST PAS COMPATIBLE AVEC L'IDOLÂTRIE DES DÉFUNTS.

Ni vilipende injustifiée, ni encensement fallacieux, ni attribution de propos, d'actes ou d'intentions fictifs ou de pouvoirs affabulés. Tous ces comportements proscrits sont incompatibles avec l'éthique de la Thora, avec une « **kédoucha** »

Nous avons vu que c'était l'une des traductions ouvertes de **lo taamod al dam reékh'a** (cf entretien 18) : « **N'échafaude rien sur (ou à partir de) l'âme de ton prochain** »

Et a fortiori, ne pas s'adresser aux morts pour des demandes.

Dans le judaïsme, quelqu'aient pu être leurs mérites, les morts n'ont aucun pouvoir

Relisons en effet les textes :

(Lévitique 19:31)

« **Ne vous tournez pas vers les âmes mortes** » (**Al tifnou él a ovoth**)

(Décalogue)

« **Vous n'aurez aucune croyance superstitieuse en qui ou quoi que ce soit y compris sous terre** »(**mi takh'at ha arets**)

(Psaume 115:17)

« **Ce ne sont pas les morts qui peuvent louer Dieu, ni aucun de ceux qui sont descendus dans l'empire du silence** »

Ainsi, croire que les morts auraient des pouvoirs surnaturels et sont des thaumaturges, reviendrait à quitter le judaïsme de fait pour devenir apostat, et obtenir l'effet inverse, selon la Thora, pour qui chercherait à être **Kadoch**

III – LA « SAINTETÉ » (KEDOUCHA) DANS L'AMOUR DU PROCHAIN, C'EST BIEN SUR ÉVITER TOUTE FOURBERIE A SON ÉGARD (logique)

Et donc n'être, là aussi, que dans une attitude de vérité en paroles et en actes.

En contre-exemple, la Bible nous relate le comportement de Jacob (l'un des sens de son nom = celui qui fera des fourberies, celui qui prendra des chemins tortueux) .

Sur les sens du mot **équév** voir le lien: <http://ajlt.com/motdujour/11e02.pdf>

Rappelons que Jacob avait cherché , dans une première phase de sa vie, et avant de retrouver enfin le droit chemin envers Dieu, d'où son changement de nom (**yachar + él = Israël**) , à abuser successivement : d'abord de son frère, puis de son père aveugle, et même de Dieu !!! (à Qui il promet une ristourne de « 10% » d'usufruit à son Protecteur en un serment fallacieux(**Genèse 28, 22**) qui ne sera jamais honoré) .

La duperie de son oncle Laban envers Jacob (**Genèse 29:23**) est de la stricte même veine familiale (Rebecca qui avait dupé Isaac y est à inclure).

Chez ces trois là, on n'y voit strictement aucun amour du prochain s'inscrivant dans son respect et dans le cadre d'une quelconque« **kédoucha** » (acte de sainteté) .

IV – LA « SAINTETÉ » (KEDOUCHA) DANS L'AMOUR DU PROCHAIN, C'EST BIEN ÉVIDEMMENT, RESPECTER LES TABLES DE LA LOI EN CE QUI LE CONCERNE

Donc ne pas le voler, ni même convoiter ce qui lui appartient, ni l'accuser par un faux témoignage, ni le tuer etc...

Ainsi la pire hypocrisie décrite dans le Rouleau vint des enfants de Jacob dans l'affaire de Dina leur sœur. ([Genèse 34](#))

Ils furent à l'origine d'un massacre ignoble et raciste (même en micro-format), et d'une razzia n'ayant comme objectif programmé que de violer alors allégrement pas moins de ce que seront six des futurs commandements des tables de la Loi.

A tel point que Jacob sur son lit de mort, maudira les deux principaux instigateurs et que leur exaction criminelle a servi de modèle en contre - exemple à la confection du 10ème commandement qui reprendra quasiment mot pour mot cet épisode.
Lien : <http://ajlt.com/articles/08.01.47.pdf>

Le comportement des fils de Jacob fut ainsi **le tout contraire de l'amour du prochain** et du « *ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas que l'on te fit* »

TABLEAU COMPARATIF

LE DIXIEME COMMANDEMENT (Exode 20:17)	LE CAS DES ENFANTS DE JACOB (Genèse34:28-29)
<i>Tu ne convoiteras pas <u>la femme de ton prochain</u></i>	(ici : ils emmenèrent <u>leurs femmes</u>),
<i>« ni <u>son serviteur</u>, ni <u>sa servante</u>,</i>	(ici : ils emmenèrent <u>tout le monde</u>)
<i>« ni son <u>boeuf</u>,</i>	(ici : ils emmenèrent tout leur <u>gros bétail</u>)
<i>« ni son <u>âne</u>,</i>	(ici : ils emmenèrent tous leurs <u>ânes</u>)
<i>« Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain. « ni <u>rien</u> de ce qui est à ton prochain</i>	(ici : ils emmenèrent <u>tout</u>)

Malachie nous le rappellera : « *Malheur à l'hypocrite* »

(voir notre article *ad hoc* sur ce site <http://ajlt.com/etudes-reflexions/17.00.25.pdf>

(A SUIVRE)